

SOPARIM - SOCIETE DE PARTICIPATION IMMOBILIERE

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE F. 10 000 000.-
SIEGE SOCIAL: 34 Rue du Wacken 67000 STRASBOURG
RCS : STRASBOURG B 323 036 186**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze,
Le 14 Mars,

A 14 heures,

Les administrateurs de la société SOPARIM - SOCIETE DE PARTICIPATION IMMOBILIERE se sont réunis en Conseil, 34 Rue du Wacken STRASBOURG 67000, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents

-Monsieur Yvon ROUSSEL
-Monsieur LEHMANN Joseph
-BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL représentée par Monsieur SCHWARTZ Paul

Sont absents, excusés

-Monsieur Jacques BAILET

Assiste également à la réunion Monsieur ROCH Marcel

Monsieur Henri KOENIG, Commissaire aux comptes titulaire, dûment convoqué, est présent.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Yvon ROUSSEL préside la séance.

Monsieur Joseph ARENAS remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30.09.1993,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
- Convention de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966,
- Proposition du renouvellement des mandats des commissaires aux comptes
- Ratification des prises de participation agréées par les administrateurs depuis le dernier Conseil d'Administration,
- Examen des opérations en difficulté,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
- Préparation du rapport de gestion et du projet de résolutions,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE

Le Président soumet au Conseil les comptes annuels de l'exercice clos le 30.09.1993 et rappelle qu'ils ont été établis dans les mêmes formes mais avec un changement de méthode quant au traitement des pertes constatées dans les SCI.

Il commente ces comptes et fait un exposé sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Des observations sont échangées et des explications données par le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, arrête les comptes de l'exercice clos le 30.09.1993 faisant apparaître une perte de F.11.704.074,49, et décide de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Le Conseil décide par ailleurs d'incorporer aux comptes courants d'associés les intérêts échus au 30.09.93,

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Sur la suggestion de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de proposer à l'Assemblée Générale de reporter à nouveau la perte de l'exercice.

PROPOSITION DU RENOUELEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Conseil prend acte que Monsieur KOENIG ne souhaite pas que son mandat de commissaire aux comptes titulaire soit renouvelé.

Il sera remplacé par le Cabinet KMT AUDIT, 11 rue du Parc à STRASBOURG OBERHAUSBERGEN pour une durée de six années, soit jusqu'au 30 Septembre 1999.

Le Conseil prend acte que l'Institut Européen Comptable ne souhaite pas que son mandat de commissaire aux comptes suppléant soit renouvelé.

Il sera remplacé par Monsieur KOENIG pour une durée de six années, soit jusqu'au 30 Septembre 1999.

RATIFICATION DES PRISES DE PARTICIPATION

OPERATION	LIEU	TOTAL FONDS PROPRES	% SOPARIM	PART SOPARIM
<u>HERMES</u>				
Espace Hermes	MULHOUSE	3.500.000 F	15 %	525.000 F
La Thomassière	OSTWALD	1.500.000 F	10 %	150.000 F
<u>PYRAMIDE</u>				
Kentarus	OBERHAUSBERGEN	2.000.000 F	15 %	300.000 F
<u>J.M CONSEIL</u>				
Le Parc Saint Vincent	BESANCON	4.000.000 F	10 %	400.000 F
<u>EDIFICE</u>				
L'Oléandre	LYON	3.800.000 F	10 %	380.000 F

EXAMEN DES OPERATIONS EN DIFFICULTE

M. ROUSSEL donne la liste d'un certain nombre de programmes générateurs de pertes potentielles dues aux frais financiers et à la dépréciation du stock et pour lesquelles il a fallu constituer des provisions pour pertes à terminaison.

CONVOCAATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour le 30 Mars 1994, à 14 heures, 34 Rue du Wacken STRASBOURG 67000, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30.09.1993 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et approbation desdites conventions,
- Renouvellement des mandats de commissaires aux comptes,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RAPPORT DE GESTION - PROJET DES RESOLUTIONS

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport de gestion qui sera présenté à l'Assemblée Générale ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Un Administrateur
M. LEHMANN



Le Président
M. ROUSSEL

